

SAF

LE SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

**COLLOQUE DU SYNDICAT
DES AVOCATS DE FRANCE**
PARIS - SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2016

LOI TRAVAIL :

LA PARER / S'EN EMPARER ?

Colloque organisé par la commission droit social du SAF



UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE

Centre Pierre Mendès France

Amphi I

90, rue de Tolbiac – 75013 Paris

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Syndicat des avocats de France

Tél : 01 42 82 01 26 – saforg@orange.fr

www.lesaf.org



COLLOQUE DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

PARIS - SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2016

LOI TRAVAIL : LA PARER / S'EN EMPARER ?

Tout au long de son élaboration, le SAF a apporté son analyse critique sur le projet de loi Travail.

La loi a été promulguée. Nous devons désormais l'appliquer, tout en envisageant, lorsque cela est encore possible, de la contester (questions préjudicielles de constitutionnalité, inconvencionnalité...).

Nous devons aussi explorer les voies permettant de s'appuyer sur certaines mesures pour tenter de développer, acquérir ou revendiquer des droits nouveaux pour les travailleurs.

Dans tous les cas, il nous faudra comme toujours faire œuvre d'inventivité et d'esprit combatif.

C'est ce qui portera nos travaux lors de ce prochain colloque même si tous les aspects de cette loi ne pourront pas être abordés, en restant fidèles à notre objectif : construire les outils de la riposte !



COLLOQUE DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

PARIS - SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2016

PROGRAMME

08H30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

09H00 OUVERTURE DU COLLOQUE

Allocution de **Georges HADDAD**,
Président de l'université de Paris 1

Allocution de **François Guy TREBULLE**,
Directeur de l'École de droit de Paris 1

Allocution de **Bertrand COUDERC**,
avocat au barreau de Bourges, Président du SAF

MATIN

Modératrice : **Judith KRIVINE**, avocate au barreau de Paris

09H15 INTRODUCTION

Nicolas MOIZARD, professeur à l'Université de Strasbourg
Enjeux et perspectives offerts par l'application des normes constitutionnelles et internationales, au regard de la Loi travail.

09H45 I. DÉFENDONS L'EXIGENCE DE CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE

- ◆ Loi travail et contestation du licenciement économique (article 67)
- ◆ Licenciement avant un transfert d'entreprise (article 94)
- ◆ Licenciement pour « motif spécifique » (accords de préservation ou de développement de l'emploi – article 22)
- ◆ Licenciement pour inaptitude et obligation de reclassement (article 102)

Anne DUFOUR, conseiller Prud'hommes
et **Savine BERNARD**, avocate au barreau de Paris

10H30 II. MOBILISONS LES DROITS FONDAMENTAUX

- ◆ Principe de neutralité et discrimination (article 2)
- Cyril WOLMARK**, professeur à l'Université de Paris X

11H00 DÉBAT AVEC LA SALLE

11H15 PAUSE

11H30 III. DÉFENDONS LE DROIT À LA SANTÉ

- ◆ Expertises CHSCT : la nouvelle rédaction de l'article L.4614-13 est-elle conforme à droit constitutionnel et conventionnel ? (article 31)

Pierre-Yves VERKINDT, professeur à l'Université de Paris 1
et **Nicolas SPIRE**, Expert CHSCT

12H00 MÉDECINE DU TRAVAIL : LA SÉLECTION AU DÉTRIMENT DE LA PRÉVENTION

Liliane BOITEL, médecin du travail
et **Rachel SAADA**, avocate au barreau de Paris

12H30 DÉBAT AVEC LA SALLE

13H00 DÉJEUNONS AU CROUS...

(à 10 minutes à pied du colloque)

APRÈS-MIDI

Modératrice : **Myriam PLET**, avocate au barreau de Lyon

14H30 IV. DÉFENDONS LE DROIT AU RESPECT DU TEMPS PERSONNEL

- ◆ Temps de travail
- ◆ Droit à la déconnexion

Emmanuel DOCKÈS, professeur à l'Université de Paris X

15H00 DÉBAT AVEC LA SALLE

15H30 V. CONQUÉRONS DE NOUVEAUX TERRITOIRES

- ◆ Frontières du salariat (auto-entrepreneurs et plateformes)
 - ◆ Accès à la représentation du personnel dans les franchises
- Alexandre FABRE**, professeur à l'Université d'Artois

16H00 REPRENONS LA DYNAMIQUE DE CONQUÊTE DES DROITS PAR LA NÉGOCIATION

- ◆ Défendre et dynamiser l'action syndicale
- ◆ Agir en lien avec les autres instances et à tous les niveaux de négociation

Eric BEYNEL, Porte parole de Solidaires
et **Isabelle TARAUD**, avocate au barreau du Val-de-Marne

16H30 DÉBAT AVEC LA SALLE

17H00 SYNTHÈSE

Gérard COUTURIER, professeur émérite à l'Université de Paris 1

18H00 CLÔTURE DU COLLOQUE



COLLOQUE DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

PARIS - SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2016

BULLETIN DE PARTICIPATION

À retourner avant le vendredi 30 novembre 2016 au Syndicat des avocats de France
34, rue Saint-Lazare – 75009 PARIS – Tél. 01 42 82 01 26 – saforg@orange.fr - www.lesaf.org

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Barreau ou activité professionnelle :

Participera au Colloque de Droit Social du samedi 3 décembre 2016

Avocat adhérent SAF : 120 € TTC

Avocat adhérent - 2 ans d'inscription au barreau : 60 € TTC

Avocat non adhérent SAF : 150 € TTC

Avocat non adhérent - 2 ans d'inscription au barreau : 90 € TTC

Conseillers Prud'hommes, enseignants et représentants syndicaux : 60 € TTC

Élève avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places, sur inscription préalable auprès du SAF

Ces tarifs comprennent l'envoi à l'adresse indiquée lors de l'inscription du numéro spécial de la revue *Droit Ouvrier* qui publiera les travaux du colloque en mars ou avril 2017

Les frais d'inscription ne comprennent pas le prix du repas

s'inscrit au déjeuner (en sus) : 21 €

Règle la somme totale de _____ € TTC par chèque à l'ordre du SAF



COLLOQUE DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

PARIS - SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2016

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret N° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011.

Durée de la formation : 7 heures

Attention, cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF PL

POUR VALIDER LA FORMATION

Pour valider la formation, il sera **INDISPENSABLE** d'émarguer la feuille de présence à votre arrivée au colloque.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.

Syndicat des avocats de France – organisme de formation n°11 75 54132 75

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État